

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2931

27 octobre 2015

SOMMAIRE

ADIPH	140688	Rosy Blue Carat S.A.	140677
Alpinist S.A.	140669	RPH Associés Immobilière S.A.	140652
Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII	140678	Sistema Finance S.A.	140669
Aquatrans Cargo S.A.	140668	Toys Investment S.A.	140673
ATL Aquatrans Logistics S.A.	140651	Toys Investment S.A.	140673
Axo-Roll S.A.	140669	Toys Investment S.A.	140677
Bastow Charleton S.à r.l.	140648	Toys Investment S.A.	140677
Damovo I S.à r.l.	140681	Toys Investment S.A.	140677
Dayco Holdings Finance S.C.S.	140687	Tradition Luxembourg S.A.	140678
Dover Luxembourg Services S.à r.l.	140656	True Energy Solar S.A.	140678
Européenne de Participations Financières et Industrielles	140669	UBS (Lux) Institutional Sicav II	140684
Exklusiv Portfolio SICAV	140651	United Brazil Holdings S.à r.l.	140681
Finco I S.à r.l.	140681	United Consumer Media Holdings S.à r.l. ..	140681
Garmond S.A.	140674	United News Distribution S.à r.l.	140684
Global Trading Associates S.A.	140653	Viajanet Luxembourg S.à r.l.	140642
iCON Sapphire Holdco S.à r.l.	140687	V.K. Concept SA	140687
IPack Sàrl	140683	Voguet S.A.	140642
M and M Holdings Sàrl	140674	von der Heydt Invest S.A.	140652
Mangrove III S.C.A. SICAR	140684	Wang Tong S.à r.l.	140687
Premium Portfolio SICAV	140650	WARSTEINER Africa S.à r.l.	140687
		Wisdom S.A.	140668

Voguet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.766.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 novembre 2015* à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2015 ;
3. affectation des résultats au 30 juin 2015 ;
4. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015162643/10/18.

Viajanet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.535,04.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 186.660.

In the year two thousand and fifteen on the twirteenth day of October.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Viajanet Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand five hundred thirty-five United States Dollars and four cents (USD 31,535.04) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.660 (the Company). The Company has been incorporated on April 17, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1459, on June 6, 2014. The articles of association of the Company have never been amended.

THERE APPEARED:

1) IG Expansión Business Development, S.L., a company organized under the laws of Spain, having its registered office at Madrid, calle Velázquez 80, 2º Dcha, Spain, provided with the Spanish tax number (C.I.F.) B-83.250.878 and registered with the Commercial Registry of Madrid under Volume 17616, Sheet 107, Section 8ª, Page M-303083, 1st entry (Shareholder 1);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) GROSEMAP, S.L.U., a company organized under the laws of Spain, having its registered office at Calle Guadalquivir 18, Madrid, Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid, under Volume (Tomo) 22966, Page (Folio) 26, Section (Sección) 8, Page (Página) M-411981 (Shareholder 2);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3) Serendipity Investments, S.L.U., a company organized under the laws of Spain, having its registered office at Madrid, calle Velázquez 80, piso 2º D, 28001, Spain, provided with the Spanish tax number (C.I.F.) B-84.155.670 and registered with the Commercial Registry of Madrid under Volume 20.703, Sheet 122, Section 8, Page M-366694, 1st entry (Shareholder 3);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4) Global Classifieds LLC, a limited liability company, organized under the laws of Florida, having its registered office in Miami (Florida) United States of America, 247 SW 8th Street (33130) (Shareholder 4);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5) Fabrice Grinda, a French citizen, Domiciled for these purposes in 485 Seventh Avenue, Suite 507, New York, NY 10018 (Shareholder 5);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6) Redpoint Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.392 (Shareholder 6);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

7) GC Innovation Blocker, Inc., a company organized under the laws of Delaware, with registered office in 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA, registered with the Commercial Registry of Delaware under the number 4933474 (Shareholder 7);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

8) GC Investments II, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.301 (Shareholder 8);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9) Pinnacle Ventures Equity Fund II, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, USA, registered with the trade register of the State of Delaware under number 4566718 (Shareholder 9);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

10) Pinnacle Ventures Equity Fund II-O, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, USA, registered with the trade register of the State of Delaware under number 4566722 (Shareholder 10);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

11) Pinnacle Ventures Debt Fund III, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA registered with the trade register of the State of Delaware under number 4496798 (Shareholder 11);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

12) Pinnacle Ventures Debt Fund III-A, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the trade register of the State of Delaware under number 4630530 (Shareholder 12);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

13) Limongewood Investment Corporation, a company, organized under the laws of Barbados, having its registered office at Bridgetown (BB - 11128 - Barbados), "Carleton Court", High Street, registered with the Commercial Registry of Barbados under the number 33368 (Shareholder 13);

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

14) Alex Roberto Todres, a Brazilian citizen, domiciled in Alameda Terras Altas, n° 35, apto 91-A, Tamboré, São Paulo, Brazil and holder of Foreign Spanish Identity Number (NIE) Y2681563-F (Shareholder 14); and

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

15) Robertson Sergio Rossato, a Brazilian citizen, domiciled in Rua Ibatiba, n° 235, casa 135, Vila Metalúrgica, Santo André, São Paulo, Brazil and holder of Foreign Spanish Identity Number (NIE) Y2681518-P (Shareholder 15, and together with Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3, Shareholder 4, Shareholder 5, Shareholder 6, Shareholder 7, Shareholder 8, Shareholder 9, Shareholder 10, Shareholder 11, Shareholder 12, Shareholder 13, and Shareholder 14, the Shareholders),

here represented by Tania Vajsova-Jones, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

I. That it appears from an attendance list attached to the present deed, signed “ne varietur” by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, that out of fifteen (15) shareholders representing one million five hundred seventy-six thousand seven hundred fifty-two (1,576,752) shares, all shareholders were present or represented, representing all the shares of the Company.

II. That consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the following agenda:

1) Review of the common draft terms of the cross-border merger (the Merger Proposal) providing for the absorption by the Company of IG Internet Brazilian Investments S.L., a private limited liability company (sociedad a responsabilidad limitada) organized and existing under the laws of Spain, having its registered office at Calle Velázquez nº 80, 2º D, Madrid, Spain (the Company Ceasing To Exist) whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of IG Internet Brazilian Investments S.L., prenamed, to the Company;

2) Acknowledgement that all the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof;

3) (i) Acknowledgment that the Company is, as of the date hereof, the sole shareholder of IG Internet Brazilian Investments S.L., prenamed and (ii) approval of the dissolution without liquidation of IG Internet Brazilian Investments S.L., by way of the transfer all its assets and liabilities to the Company, in accordance with the Merger Proposal;

4) Waiver of (i) the examination of the Merger Proposal by an independent expert and (ii) its report thereof in accordance with articles 266 and 278 of the Law;

5) Waiver of the drawing up of a written report of the board of managers of the Company relating to the Merger Proposal in accordance with article 265(3) of the Law;

6) Acknowledgment (i) that the merger will be complete and take effect vis-à-vis third parties on the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in accordance with article 9 and article 273ter of the Law and (ii) that from an accounting point of view, the operations of IG Internet Brazilian Investments S.L. will be treated as having being carried out on behalf of the Company as from the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. That the shareholders of the Company being all present or represented, hereby acknowledge to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance, and consequently waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

IV. That after having deliberated on each of the items of the agenda, the shareholders of the Company passed the following resolutions:

First resolution

It is recorded that all shareholders, representing all the shares of the Company, have voted in favor of the resolution.

Consequently, the Meeting (i) acknowledges the common draft terms of the cross-border merger and providing for the absorption by the Company of IG Internet Brazilian Investments S.L., a private limited liability company (sociedad a responsabilidad limitada) organized and existing under the laws of Spain, having its registered office at Calle Velázquez nº 80, 2º D, Madrid, Spain, dated 7 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2045 on 12 August 2015 in accordance with article 262 of the Law and (ii) approves the merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2045 of 12 August, 2015.

The Meeting further notes that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company Ceasing To Exist to the Company.

Second resolution

It is recorded that all shareholders, representing all the shares of the Company, have voted in favor of the resolution.

Consequently, the Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited, at least one month before the date hereof, at the registered office of the Company, for due inspection by the Shareholders.

Third resolution

It is recorded that all shareholders, representing all the shares of the Company, have voted in favor of the resolution.

Consequently, the Meeting acknowledges that the Company is, as of the date hereof, the sole shareholder of the Company Ceasing To Exist and the Shareholders further resolve to acknowledge and, to the extent necessary, to approve that the Company Ceasing To Exist shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

It is recorded that all shareholders, representing all the shares of the Company, have voted in favor of the resolution.

Consequently, the Meeting resolves to waive (i) the examination of the Merger Proposal by an independent expert and (ii) its report thereof in accordance with article 266 and 278 of the Law.

Fifth resolution

It is recorded that all shareholders, representing all the shares of the Company, have voted in favor of the resolution.

Consequently, the Meeting resolves to waive the drawing up of a written report of the board of managers of the Company relating to the Merger in accordance with article 265(3) of the Law.

Sixth resolution

It is recorded that all shareholders, representing all the shares of the Company, have voted in favor of the resolution.

Consequently, the Meeting acknowledges that the merger will be completed and take effect vis-à-vis third parties on the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in accordance with article 9 and article 273ter of the Law.

Consequently, the Meeting acknowledges that, for accounting purposes, the operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of the same date.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Viajanet Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de trente-et-un mille cinq cent trente-cinq dollars américains et quatre centimes de dollar américain (USD 31,535.04) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.660 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 avril 2014, publié le 6 juin 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 1459. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

ONT COMPARU:

1) IG Expansión Business Development, S.L., une société régie par les lois espagnoles, dont le siège social se situe à Madrid, calle Velázquez 80, 2º Dcha, Espagne, dont le numéro d'imposition espagnol (C.I.F) est le B-83.250.878 et immatriculée au Registre Commercial de Madrid dans le Volume 17616, Feuillet 107, Section 8ª, Page M-303083, 1^{ère} entrée (Associé 1);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) GROSEMAP, S.L.U., une société régie par les lois espagnoles, dont le siège social se situe à Calle Guadalquivir 18, Madrid, Espagne, immatriculée au Registre Commercial de Madrid dans le Volume (Tomo) 22966, Feuillet (Folio) 26, Section (Sección) 8, Page (Página) M-411981 (Associé 2);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3) Serendipity Investments, S.L.U., une société régie par les lois espagnoles, dont le siège social se situe à Madrid, calle Velázquez 80, piso 2º D, 28001, Espagne, dont le numéro d'imposition espagnol (C.I.F) est le B-84.155.670 et immatriculée au Registre Commercial de Madrid dans le Volume 20.703, Feuillet 122, Section 8, Page M-366694, 1^{ère} entrée (Associé 3);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4) Global Classifieds LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Floride, dont le siège social se situe à Miami (Floride) Etats-Unis d'Amérique, 247 SW 8th Street (33130) (Associé 4);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5) Fabrice Grinda, un citoyen français, domicilié aux fins des présentes au 485 Seventh Avenue, Suite 507, New York, NY 10018 (Associé 5);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

6) Redpoint Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.392 (Associé 6);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

7) GC Innovation Blocker, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, ville de Wilmington, Conté de New Castle, Delaware, USA, immatriculée au Registre Commercial du Delaware sous le numéro 4933474 (Associé 7);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

8) GC Investments II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 51, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.301 (Associé 8);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

9) Pinnacle Ventures Equity Fund II, L.P., une société en commandite (limited partnership), régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, ville de Wilmington, Conté de New Castle DE 19808, Delaware, USA, immatriculée au Registre Commercial du Delaware sous le numéro 4566718 (Associé 9);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

10) Pinnacle Ventures Equity Fund II-O, L.P., une société en commandite (limited partnership), régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, ville de Wilmington, Conté de New Castle DE 19808, Delaware, USA, immatriculée au Registre Commercial du Delaware sous le numéro 4566722 (Associé 10);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

11) Pinnacle Ventures Debt Fund III, L.P., une société en commandite (limited partnership), régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, ville de Wilmington, Conté de New Castle DE 19808, Delaware, USA, immatriculée au Registre Commercial du Delaware sous le numéro 4496798 (Associé 11);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

12) Pinnacle Ventures Debt Fund III-A, L.P., une société en commandite (limited partnership), régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, ville de Wilmington, Conté de New Castle DE 19808, Delaware, USA, immatriculée au Registre Commercial du Delaware sous le numéro 4630530 (Associé 12);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

13) Limongewood Investment Corporation, une société régie par les lois de la Barbade, dont le siège social se situe à Bridgetown (BB - 11128 - Barbados), "Carleton Court", High Street, immatriculée au Registre Commercial de la Barbade sous le numéro 33368 (Associé 13);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

14) Alex Roberto Todres, un citoyen brésilien, domicilié à Alameda Terras Altas, n° 35, apto 91-A, Tamboré, São Paulo, Brésil et titulaire du Numéro d'Identité Espagnol Etranger (Foreign Spanish Identity Number) (NIE) Y2681563-F (Associé 14);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

15) Robertson Sergio Rossato, un citoyen brésilien, domicilié à Rua Ibatiba, n° 235, casa 135, Vila Metalúrgica, Santo André, São Paulo, Brésil et titulaire du Numéro d'Identité Espagnol Etranger (Foreign Spanish Identity Number) (NIE)

Y2681518-P (Associé 15, et avec Associé 1, Associé 2, Associé 3, Associé 4, Associé 5, Associé 6, Associé 7, Associé 8, Associé 9, Associé 10, Associé 11, Associé 12, Associé 13, et Associé 14, les Associés),

ici représenté par Tania Vajsova-Jones, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. Qu'il ressort de la liste de présence annexée au présent acte, signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, que sur les quinze (15) associés représentant un million cinq cent soixante-seize mille sept cent cinquante-deux (1,576,752) parts sociales, tous les associés étaient présents ou représentés, représentant toutes les parts sociales de la Société.

II. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

1) Examen des termes du projet commun de fusion transfrontalière (le Projet de Fusion) prévoyant l'absorption par la Société de IG Internet Brazilian Investments S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad a responsabilidad limitada) organisée et existant selon par les lois espagnoles, dont le siège social se situe à Calle Velázquez n° 80, 2° D, Madrid, Espagne (la Société Absorbée) selon lequel la fusion sera réalisée par le transfert, suivant la dissolution sans liquidation, de tous les actifs et passifs, sans aucune restriction ou limitation, de IG Internet Brazilian Investments S.L., précitée, à la Société;

2) Prise d'acte que tous les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société aux fins de contrôle par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

3) (i) Prise d'acte que la Société est, à la date des présentes, l'associé unique de IG Internet Brazilian Investments S.L., précitée et (ii) approbation de la dissolution sans liquidation de IG Internet Brazilian Investments S.L., par le transfert, de tous les actifs et passifs à la Société, conformément au Projet de Fusion;

4) Renonciation à (i) l'examen du Projet de Fusion par un expert indépendant et (ii) son rapport y relatif conformément aux articles 266 et 278 de la Loi;

5) Renonciation à la rédaction d'un rapport écrit du conseil de gérance de la Société concernant le Projet de Fusion conformément à l'article 265(3) de la Loi;

6) Prise d'acte (i) que la fusion sera complète et prendra effet vis-à-vis des tiers à la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 9 et l'article 273ter de la Loi et (ii) que d'un point de vue comptable, les opérations de IG Internet Brazilian Investments S.L. seront traitées comme si elles avaient été effectuées pour le compte de la Société à partir de la date de publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Que les associés de la Société étant tous présents ou représentés, reconnaissent par les présentes être pleinement informés de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance, et par conséquent renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et se prononcer sur les points à son ordre du jour.

IV. Qu'après avoir délibéré sur chacun des points de l'ordre du jour, les associés de la Société ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est inscrit que tous les associés, représentant toutes les parts sociales de la Société, ont voté en faveur de la résolution.

Par conséquent, l'Assemblée (i) prend acte des termes du projet commun de fusion transfrontalière et prévoyant l'absorption par la Société de IG Internet Brazilian Investments S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad a responsabilidad limitada) organisée et existant selon les lois espagnoles, dont le siège social se situe à Calle Velázquez n° 80, 2° D, Madrid, Espagne, daté du 7 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2045 le 12 août 2015 conformément à l'article 262 de la Loi et (ii) approuve la fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2045 du 12 août 2015.

L'Assemblée note par ailleurs que la fusion sera réalisée par le transfert, suivant la dissolution sans liquidation, de tous les actifs et passifs, sans aucune restriction ou limitation, de la Société Absorbée à la Société.

Deuxième résolution

Il est inscrit que tous les associés, représentant toutes les parts sociales de la Société, ont voté en faveur de la résolution.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au moins un mois avant la date des présentes, au siège social de la Société, aux fins de contrôle par les Associés.

Troisième résolution

Il est inscrit que tous les associés, représentant toutes les parts sociales de la Société, ont voté en faveur de la résolution.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte que la Société est, à la date des présentes, l'associé unique de la Société Absorbée, et les Associés par ailleurs décident de prendre acte et, dans la mesure nécessaire, d'approuver que la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par le transfert de tous les actifs et passifs à la Société, conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

Il est inscrit que tous les associés, représentant toutes les parts sociales de la Société, ont voté en faveur de la résolution.

Par conséquent, l'Assemblée décide de renoncer à (i) l'examen du Projet de Fusion par un expert indépendant et (ii) son rapport y relatif conformément aux articles 266 et 278 de la Loi;

Cinquième résolution

Il est inscrit que tous les associés, représentant toutes les parts sociales de la Société, ont voté en faveur de la résolution.

Par conséquent, l'Assemblée décide de renoncer à la rédaction d'un rapport écrit du conseil de gérance de la Société concernant la Fusion conformément à l'article 265(3) de la Loi.

Sixième résolution

Il est inscrit que tous les associés, représentant toutes les parts sociales de la Société, ont voté en faveur de la résolution.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte que la fusion sera complète et prendra effet vis-à-vis des tiers à la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 9 et l'article 273ter de la Loi.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été effectuées pour le compte de la Société à partir de la même date.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, de l'existence et de la légalité du présent acte et des formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont, le présent acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: T. VAJSOVA-JONES, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170021/354.

(150187856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Bastow Charleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 167.942.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bastow Charleton Wealth Management Ltd, a company existing and governed under the laws of Ireland, having its registered office at Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, registered at the companies Register of Dublin under number 418055, (The Sole Shareholder);

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1st September 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Bastow Charleton S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167942, established pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated March 6th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1140, dated May 5th, 2012, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg dated September 27th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2574 dated October 17th, 2012.

II. The Company’s share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred shares (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year which shall now begin on the first day of the month of January and shall end on the thirty-first day of December.

The Sole Shareholder resolved to change the current financial year of the Company so that it runs from the 1st May 2015 to 31 December 2015.

Second resolution

In order to reflect the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Company’s bylaws, so that it shall henceforth read as follow:

“ **Art. 15.** The Company’s accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bastow Charleton Wealth Management Ltd, une société existant et gouvernée par les lois de l’Irlande, ayant son siège social à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Irlande, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro B 418055,

ici représenté par Madame Rachida El Farhane, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Bastow Charleton S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167942, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1140, en date du 5 mai 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la

dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2574, en date du 17 octobre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et qu'elle se termine le 31 décembre de la même année.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que l'année sociale actuelle, qui a commencé le 1^{er} mai 2015, se termine le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28332. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151955/98.

(150166803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

Die Aktionäre der Premium Portfolio SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am *17. November 2015* um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Or-

dentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Premium Portfolio SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015173483/755/29.

Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.425.

Die Aktionäre der Exklusiv Portfolio SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am *17. November 2015* um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Exklusiv Portfolio SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015173484/755/29.

ATL Aquatrans Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 107.463.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Aquatrans Logistics S.A., welche am *04. November 2015* um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2014
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2015159078/17.

von der Heydt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

Das abgeänderte Verwaltungsreglement des Fonds CROWD wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Invest SA

Référence de publication: 2015168156/11.

(150186028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

RPH Associés Immobilière S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 132.796.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Olivier HEINEN, employé de banque, né à Arlon (Belgique), le 2 février 1966, demeurant à B-6700 Arlon, 113, Chemin de Weyler (Belgique);

propriétaire de cent dix (110) actions.

2.- Monsieur Nando PORFIRI, employé de banque, né à Wanfercée-Baulet (Belgique), le 6 juin 1970, demeurant à L-4490 Belvaux, 213, rue de l'Usine;

propriétaire de cent dix (110) actions.

3.- Monsieur Laurent ROQUES, employé de banque, né à Villerupt (France), le 14 septembre 1971, demeurant à F-57100 Thionville, 63, boucle du Milan (France);

propriétaire de cent dix (110) actions.

Les comparants sont les seuls propriétaires de la totalité des trois cent trente (330) actions de la société «RPH ASSOCIES IMMOBILIERE S.A.», établie et ayant son siège social à L-4490 Belvaux, 213, rue de l'Usine, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2652 du 20 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Karine REUTER alors de Pétange, en date du 16 février 2015, publié au dit Mémorial C, Numéro 900 du 5 avril 2012 inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.796.

Monsieur Nando PORFIRI déclare d'abord céder à Monsieur Olivier HEINEN, susdit, cinquante-cinq (55) actions de la Société, pour le prix de soixante-deux mille trois cent cinquante-trois euros et cinquantedeux cents (EUR 62.353,52).

Monsieur Nando PORFIRI déclare céder à Monsieur Laurent ROQUES, susdit, cinquante-cinq (55) actions de la Société, pour le prix de soixante-deux mille trois cent cinquante-trois euros et cinquante-trois cents (EUR 62.353,53).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

Le cédant reconnaît que le prix des cessions a été payé par les cessionnaires à l'instant, ce dont quittance et titre.

Ensuite: Messieurs PORFIRI, ROQUES, et HEINEN, préqualifiés, agissant en qualité d'administrateurs, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les actionnaires, Olivier HEINEN et Laurent ROQUES, préqualifiés, représentant désormais l'intégralité du capital social, prennent, à chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Laurent ROQUES, susdit, cent soixante-cinq actions	165
- Olivier HEINEN, susdit, cent soixante-cinq actions	165
Total: trois cent trente actions	330

Deuxième résolution

Ils décident de transférer le siège social de Belvaux à la commune de Käerjeng et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Käerjeng."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse du siège à L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEINEN, PORFIRI, ROQUES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 septembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 30621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171536/60.

(150189204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Global Trading Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 177.234.

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL TRADING ASSOCIATES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177234, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1552 du 29 juin 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

Le Président désigne Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Laurence TELLITOCCHI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport du rachat par la société de quatre mille neuf cent vingt (4,920) actions propres (les "Actions Rachetées"), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR);

2. Annulation des Actions Rachetées;

3. Réduction du capital de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent vingt euros (4.920,- EUR), correspondant à la valeur nominale totale des Actions Rachetées, afin de le réduire de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à quarante-cinq mille quatre-vingts euros (45.080,- EUR);

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

F) Que le droit de vote attaché aux 4.920 actions propres détenues par la Société est suspendu.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît et approuve le rachat par la Société de quatre mille neuf cent vingt actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les “Actions Rachetées”).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent vingt euros (4.920,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à quarante-cinq mille quatre-vingts euros (45.080,- EUR), par annulation des Actions Rachetées.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille quatre-vingts euros (45.080,- EUR), représenté par quarante-cinq mille quatre-vingts (45.080) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'annulation des Actions Rachetées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,
was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of the public limited company (“société anonyme”) “GLOBAL TRADING ASSOCIATES S.A.”, established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 177234, (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1552 of June 29, 2013,

and whose articles of association (the “Articles”) have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Lionel CAPIAUX, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

The Chairman appoints Mrs. Jacqueline BERNARDI, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Laurence TELLITOCCHI, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Report of the purchase by the company of four thousand nine hundred and twenty (4,920) own shares (the “Acquired Shares”), having each a nominal value of one Euro (1.- EUR);

2. Cancellation of the Acquired Shares;

3. Reduction of the capital of the company, by an amount of four thousand nine hundred and twenty Euros (4,920.- EUR) corresponding to the total nominal value of the Acquired Shares, to reduce it from fifty thousand Euros (50,000.- EUR) to forty-five thousand and eighty Euros (45,080.- EUR);

4. Subsequent modification of the first paragraph of article 3 of the statutes;

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

F) That the voting right attached to the 4,920 own shares held by the Company is suspended.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges and approves the repurchase by the Company of four thousand nine hundred and twenty (4,920) shares with a nominal value on one Euro (1.- EUR) each (the “Acquired Shares”).

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of four thousand nine hundred and twenty Euros (4,920.- EUR), so as to bring it down from its present amount of fifty thousand Euros (50,000.- EUR) to forty-five thousand and eighty Euros (45,080.- EUR), by the cancellation of the Acquired Shares.

The present capital reduction is governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Third resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the Articles in order to give it the following wording:

“The corporate capital is fixed at forty-five thousand and eighty Euros (45,080.- EUR), represented by forty-five thousand and eighty (45,080) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and to authorise and empower any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the cancellation of the Acquires Shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: L. CAPIAUX, J. BERNARDI, L. TELLITOCCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172502/154.

(150190987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of the month of October,

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

Dover Luxembourg Services S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed received by Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on March 3, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 26, 2011, number 1125, page 53970, having its registered office at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159317 and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by Me Martine SCHAEFFER, prenamed, on October 9, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 18, 2014, number 3445, page 165321 (the "Transferring Company"),

duly represented by Me Jil ROESER, lawyer, with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (the "Proxy-holder") by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Proxy-holder, acting in the above stated capacities, requested the officiating notary to record that the Transferring Company has adopted the following contribution proposal:

WHEREAS

(A) The Transferring Company holds 100% of the shares in the company Dover Germany GmbH ("DGG"), a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at 14a, Potsdamer Strasse, D-14513 Teltow and registered with the Trade Register Potsdam under the number HRB 21182 (the "DGG Shares").

(B) The DGG Shares are fully paid up, and no right of usufruct or right of pledge is attached to these shares.

(C) For sound economic reasons and in the framework of an internal reorganization the board of managers of the Transferring Company (the "Board") proposed on October 16, 2015 to contribute the DGG Shares held by the Transferring Company to a new Luxembourg company which will be incorporated upon contribution (the "New Company") (hereafter the "Contribution" or the "Transfer").

(D) The Board further proposed to make use of article 308bis-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Law") and to submit the Transfer to the rules applicable to divisions as provided for in articles 285 to 308, except for article 303, of the Law.

(E) The Transferring Company will in exchange for the Contribution subscribe to 576,000 corporate units having a par value of EUR 25 together with an aggregate share premium of EUR 129,600,000 to be issued by the New Company (the "Corporate Unit(s)").

(F) The Transferring Company will be the sole member of the New Company (the Transferring Company and the New Company are hereinafter together referred to as the "Companies").

(G) None of the Transferring Company or DGG has been dissolved or declared bankrupt or has applied for suspension of payments.

(H) This contribution proposal (the “Contribution Proposal”) will be filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for the Transferring Company in accordance with the articles 290 and 9 of the Law at least one month before the date of the general meeting convened to decide on the Contribution Proposal (the “Publication”).

NOW, THEREFORE, THE TRANSFERRING COMPANY HAS COME TO THE FOLLOWING TERMS

I. Form, corporate denomination, registered office of the Companies (Article 289 (2) a) of the Law). The Transferring Company, Dover Luxembourg Services S.à r.l., is a limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated on March 3, 2011, having its registered office at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159317.

The New Company will have the form of a private limited liability company, société à responsabilité limitée and will have its registered office at 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The name of the New Company will be “Dover Luxembourg Participations S.à r.l.”.

II. Exchange ratio (Article 289 (2) b) of the Law). The Transferring Company will contribute, without dissolution, the DGG Shares, in consideration for 576,000 Corporate Units having a par value of EUR 25 together with an aggregate share premium of EUR 129,600,000 in the corporate capital of the New Company and to be subscribed by the Transferring Company.

The present Contribution Proposal is based on the interim accounts of the Transferring Company as at September 30, 2015 (the “Interim Accounts”) and the valuation report issued by the Transferring Company on October 16, 2015 (the “Valuation Report”), copies of which will remain attached hereto as Annexes 1 and 2.

Based on the said Interim Accounts and Valuation Report, the New Company will issue 576,000 Corporate Units having a par value of EUR 25 together with an aggregate share premium of EUR 129,600,000 that will be subscribed by the Transferring Company in consideration for the DGG Shares to be contributed.

III. Terms of delivery of the corporate units in the New Company (Article 289 (2) c) of the Law). The Corporate Units shall be issued at incorporation of the New Company. The Corporate Units shall be registered immediately in the corporate unit holders' register of the New Company.

IV. Date as from which the Transfer will be effective (Articles 291, 300 and 301 of the Law). Prior to the incorporation of the New Company by the Transferring Company, the sole member of the Transferring Company shall resolve on the approval of the proposed Transfer in a deed to be enacted before a Luxembourg notary (the “Decision of the sole member”) at the earliest one month following the date of publication of the Contribution Proposal in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The Transfer will be effective between the Companies as from the date of the Decision of the sole member of the Transferring Company approving the Transfer (the “Effective Date”).

The Transfer shall be effective towards third parties as from the publication in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" of the Decision of the sole member of the Transferring Company approving the Transfer.

As from the Effective Date and subject to the issue of the Corporate Units together with the share premium and their subscription by the Transferring Company, all rights and obligations attached to the DGG Shares will be taken over by the New Company by operation of law and the New Company will assume all the liabilities and payment obligations attached to the DGG Shares as its own in accordance with article 308bis-2 of the Law.

V. Date as from which the Corporate Units shall carry the right to participate in the profits of the New Company (Article 289 (2) d) of the Law). The Corporate Units shall carry the right to participate proportionally in any distribution of profits as from the Effective Date of the present Transfer.

VI. Date as from which the Transfer of the DGG Shares shall be considered effective from an accounting and tax point of view (Article 289 (2) e) of the Law). From an accounting and tax perspective and towards the New Company and the Transferring Company, the Transfer of the DGG Shares will be considered as effective as from the Effective Date.

VII. Rights conferred by the New Company to members having special rights and/or to holders of securities other than corporate units or measures proposed towards them (Article 289 (2) f) of the Law). There exists neither members nor holders of securities other than corporate units of the Transferring Company holding special rights, so that there will be, in the New Company, neither members nor holders of securities other than corporate units holding special rights.

VIII. Benefits and/or special advantages granted to the independent auditors or the members of the management organs or statutory auditors of the Transferring Company (Article 289 (2) g) of the Law). In accordance with article 296 of the Law, the sole member of the Transferring Company waived:

- the examination of the Contribution Proposal and the thereto related expert report set out under article 294 (1) of the Law, and

- the drawing-up by the management of the Transferring Company of a written report explaining and justifying the Contribution Proposal set out in article 293 and 295 (1) c), d) and e) of the Law.

Therefore, no benefits and/or special advantages will be granted to any such independent auditor nor to the managers or statutory auditors (if any) of the Transferring Company.

IX. Precise description and distribution of the DGG Shares to be contributed (Article 289 (2) h) of the Law. The DGG Shares to be transferred by the Transferring Company to the New Company represent the entire registered share capital (Stammkapital) of DGG amounting to EUR 400,000 and consists of two shares in the nominal amount of EUR 385,000 and EUR 15,000 which are both held by the Transferring Company.

The DGG Shares are fully paid up and no right of usufruct or right of pledge is attached to them. They are all held by the Transferring Company.

Upon the Transfer, the DGG Shares will all be transferred together with all the existing and accrued rights, obligations, liabilities and payment obligations attached to them by the Transferring Company to the New Company.

X. Distribution of the Corporate Units and the criterion upon which such distribution is based (Article 289 (2) i) of the Law. The Transferring Company is currently the owner of all the DGG Shares.

Upon the Transfer effectiveness, the New Company will be incorporated and the 576,000 Corporate Units having a par value of EUR 25, representing the whole corporate capital of the New Company, issued together with an aggregate share premium of EUR 129,600,000, will be subscribed and fully paid-up by the Transferring Company which will be its sole member upon the Contribution.

XI. Availability of the Transfer documentation at the registered office of the Transferring Company (Article 295 (1) and (3) of the Law). The following documents will be made available for inspection at the registered office of the Transferring Company at least one month before the date of the Decision of the sole member of the Transferring Company convened to decide on the present Contribution Proposal:

1. the present Contribution Proposal;
2. the annual accounts of the Transferring Company for the last three financial years (2012, 2013 and 2014) as well as the thereto relating management reports;
3. the Interim Accounts and the Valuation Report of the Transferring Company on the basis of which the present Contribution Proposal was drafted.

Full or partial copies of the documents referred above may be obtained by the sole member of the Transferring Company upon request and free of charge.

XII. Articles of Association of the New Company. The articles of association of the New Company will read as follows:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "Dover Luxembourg Participations S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole member, or in case of plurality of members, of the general meeting of the members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to or in favor of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part or having been part of the same group of companies as the Company.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses, trademarks and computer software, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at fourteen million four hundred thousand Euros (EUR 14,400,000), represented by five hundred seventy-six thousand (576,000) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

The subscribed capital of the Company may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to the present articles of incorporation.

The corporate units will be issued in registered form.

The general meeting of the members may decide at any time to create separate classes of ordinary or preferred corporate units having or not the same rights and obligations as the existing corporate units (together the "Corporate Units" or individually the "Corporate Unit") or as the case may be, to convert existing ordinary or preferred corporate units of a class into ordinary or preferred corporate units of another class.

Art. 6. Transfer of Corporate Units. If the Company has at least two members, the Corporate Units are freely transferable between the members.

The Corporate Units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the Corporate Units transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the Corporate Units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer of Corporate Units is not approved in either case, the remaining members have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other members for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically rejected.

Each transfer of Corporate Units has to respect article 1690 of the civil code.

For no reason and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Corporate Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended, to acquire corporate units in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the Company's members.

Title III. Administration

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 9. Meeting of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telegram, telex, telefax, or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax, or e-mail another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his co-manager, provided however that at least two managers are present at the meeting

Votes may also be cast in writing by letter, telefax, or e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

Art. 10. Minutes of the board of managers' meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 11. Powers. The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 12. Representation. Towards third parties the Company shall be bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Company.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General Meetings of Members

Art. 14. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Art. 15. Meeting of the members. A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Votes. Each Corporate Unit entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Each Corporate Unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion of the total number of Corporate Units in existence.

The Corporate Units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contribution without issuance of new Corporate Units in the Company.

Art. 17. Sole Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title V. Financial year - Financial statements

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. Financial statements. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 20. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) or more of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members upon proposal of the board of managers, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally according to the provision below or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Winding up - Liquidation

Art. 21. Dissolution. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 22. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Governing law

Art. 23. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

XIII. Costs and fees. Any costs and fees connected to this Transfer and the setting-up and implementation of this Contribution Proposal as well as accruing transaction tax and any other duties (if any) shall be jointly and severally borne by the Companies.

XIV. Invalidity. Should any provision of this Contribution Proposal be legally ineffective or become invalid as a result of any statutory provision, this shall not affect the validity of the remaining provisions of this Contribution Proposal. The Companies undertake to replace any ineffective or invalid provision by a provision that comes as close as possible to the economic purpose of the ineffective or invalid provision. The same shall apply to any omissions discovered in the course of performing the Contribution Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be advanced by Dover Luxembourg Services S.à r.l. as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Certification

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Contribution Proposal.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy-holder, acting in the above stated capacities, the said Proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, sous-signé,

A COMPARU:

Dover Luxembourg Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2011, publié le 26 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1125, page 53970, ayant son siège social au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159317 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, prénommée, en date du 9 octobre 2014, publié le 18 novembre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3445, page 165321 (la «Société Transférante»),

dûment représentée par Maître Jil ROESER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (la «Mandataire») en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Mandataire, es-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter que la Société Transférante a adopté le projet d'apport suivant:

ALORS QUE

(A) La Société Transférante détient 100% des actions dans la société Dover Germany GmbH ("DGG"), une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et valablement existant sous le droit allemand, ayant son siège social au 14a, Potsdamer Strasse, D-14513 Teltow et inscrite au registre de commerce de Potsdam sous le numéro HRB 21182 (les «Actions DGG»).

(B) Les Actions DGG sont entièrement libérées et aucun droit d'usufruit ou de nantissement ne se greffe sur ces actions.

(C) Pour des raisons économiques bien fondées et dans le cadre d'une réorganisation interne, le conseil de gérance de la Société Transférante (le «Conseil») a proposé en date du 16 octobre 2015 un apport des Actions DGG détenues par la Société Transférante à une nouvelle société luxembourgeoise qui sera constituée lors de l'apport (la «Nouvelle Société») (ci-après l'«Apport» ou le «Transfert»)

(D) Le Conseil a encore proposé de faire usage de l'article 308bis-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») et de soumettre le Transfert aux dispositions applicables aux scissions prévues aux articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la Loi.

(E) La Société Transférante souscrira en contrepartie de l'Apport à 576.000 parts sociales ayant une valeur de EUR 25 avec une prime d'émission totale de EUR 129.600.000, à émettre par la Nouvelle Société (les «Parts Sociales»).

(F) La Société Transférante sera l'associé unique de la Nouvelle Société (la Société Transférante et la Nouvelle Société sont ci-après ensemble dénommés les «Sociétés»).

(G) Ni la Société Transférante ni DGG n'a été déclarée en faillite ou n'a fait une demande en sursis de paiement.

(H) Ce projet d'apport (le «Projet d'Apport») sera enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié journal officiel luxembourgeois, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour la Société Transférante en conformité avec les articles 290 et 9 de la Loi au moins un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet d'Apport (la «Publication»).

A CES FINS, LA SOCIÉTÉ TRANSFÉRANTE A CONVENU CE QUI SUIT

I. Forme, dénomination et siège social des Sociétés (Article 289 (2) a) de la Loi). La Société Transférante, Dover Luxembourg Services S.à r.l., est une société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, constituée en date du 3 mars 2011, ayant son siège social au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159317.

La Nouvelle Société aura la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et aura son siège social au 10-12 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

La Nouvelle Société aura la dénomination de «Dover Luxembourg Participations S.à r.l.».

II. Rapport d'échange (Article 289 (2) b) de la Loi). La Société Transférante apportera, sans dissolution, les Actions DGG en contrepartie de 576.000 Parts Sociales d'une valeur de EUR 25 avec une prime d'émission totale de EUR 129.600.000, à émettre par la Nouvelle Société et qui seront souscrites par la Société Transférante.

Le présent Projet d'Apport est basé sur les comptes intérimaires de la Société Transférante à la date du 30 septembre 2015 (les «Comptes Intérimaires») ainsi que sur le rapport d'évaluation émis par la Société Transférante le 16 octobre 2015 (le «Rapport d'Evaluation»), dont les copies resteront annexées aux présentes en tant qu'Annexes 1 et 2.

S'appuyant sur lesdits Comptes Intérimaires et Rapport d'Evaluation, la Nouvelle Société émettra 576.000 Parts Sociales d'une valeur de EUR 25 avec une prime d'émission globale de EUR 129.600.000 qui seront souscrites par la Société Transférante en contrepartie des Actions DGG apportées.

III. Les termes de remise des Parts Sociales dans la Nouvelle Société (Article 289 (2) c) de la Loi). Les Parts Sociales seront émises à la constitution de la Nouvelle Société. Les Parts Sociales seront directement inscrites dans le registre des associés de la Nouvelle Société.

4. Date à partir de laquelle le Transfert sera effectif (Articles 291, 300 et 301 de la Loi). Préalablement à la constitution de la Nouvelle Société, l'associé unique de la Société Transférante devra se prononcer sur l'approbation du Transfert proposé dans un acte notarié qui sera reçu par un notaire luxembourgeois (la «Décision de l'associé unique») au plus tôt un mois suivant la date de publication du Projet de l'Apport au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Transfert sera effectif entre les Sociétés à partir de la date de la Décision de l'associé unique de la Société Transférante approuvant l'Apport (la «Date Effective»).

Le Transfert n'aura d'effet envers les tiers qu'à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la Décision de l'associé unique de la Société Transférante approuvant l'Apport.

A partir de la Date Effective et sous réserve de l'émission des Parts Sociales avec la prime d'émission et de leur souscription par la Société Transférante, tous les droits et obligations attachés aux Actions DGG seront repris de plein droit par la Nouvelle Société et la Nouvelle Société assumera tous les engagements et obligations de paiement attachés aux Actions DGG comme étant les siens en conformité à l'article 308bis-2 de la Loi.

V. Date à partir de laquelle les Parts Sociales donneront le droit de participer aux bénéfices de la Nouvelle Société (Article 289 (2) d) de la Loi). Les Parts Sociales donneront le droit de participer proportionnellement à toute distribution de bénéfices à partir de la Date Effective du présent Transfert.

VI. Date à partir de laquelle le Transfert des Actions DGG devra être considéré comme étant effectif d'un point de vue comptable et fiscal (Article 289 (2) e) de la Loi). En ce qui concerne la Nouvelle Société et la Société Transférante, l'Apport des Actions DGG sera considéré d'un point de vue comptable et fiscal comme étant effectif à partir de la Date Effective.

VII. Droits assurés par la Nouvelle Société aux associés ayant des droits spéciaux et/ou aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard (Article 289 (2) f) de la Loi). Il n'existe dans la Société Transférante aucun associé ni aucun porteur de titres autres que les parts sociales bénéficiant de droits spéciaux, de sorte qu'il n'y aura, dans la Nouvelle Société, aucun associé ni aucun porteur de titres autres que les parts sociales bénéficiant de droits spéciaux.

VIII. Bénéfices et/ou avantages spéciaux attribués aux experts indépendants ou aux membres des organes de gestion ou aux commissaires aux comptes de la Société Transférante (Article 289 (2) g) de la Loi). L'associé unique de la Société Transférante a renoncé, conformément à l'article 296 de la Loi:

- à l'examen du Projet d'Apport et au rapport d'expert y relatif tel que prévu à l'article 294 (1) de la Loi; et
- à l'établissement par les gérants de la Société Transférante d'un rapport écrit expliquant et justifiant le Projet d'Apport tel que prévu aux articles 293 et 295 (1) d) de la Loi.

Par conséquent, aucun bénéfice et aucun avantage spécial ne sera attribué à un tel expert indépendant ni aux gérants ou commissaires aux comptes (s'il en existe) de la Société Transférante.

IX. Description et répartition précises des Actions DGG à apporter (Article 289 (2) h) de la Loi). Les Actions DGG à transférer par la Société Transférante à la Nouvelle Société représentent l'intégralité du capital social souscrit (Stammka-

pital) de DGG s'élevant à EUR 400.000 et consistent en 2 actions d'une valeur nominale d'EUR 385.000 et d'EUR 15.000 toutes deux détenues par la Société Transférante.

Les Actions DGG sont entièrement libérées et aucun droit d'usufruit ou de nantissement ne se greffe sur elles. Elles sont toutes détenues par la Société Transférante.

Au moment du Transfert, les Actions DGG seront transférées avec tous les droits, obligations, engagements et obligations de paiement y attachés par la Société Transférante à la Nouvelle Société.

X. Répartition des Parts Sociales et critère sur lequel cette répartition est fondée (Article 289 (2) i) de la Loi). La Société Transférante est actuellement le propriétaire de toutes les Actions DGG.

Quand le Transfert sera devenu effectif, la Nouvelle Société sera constituée et les 576.000 Parts Sociales d'une valeur de EUR 25 représentant l'intégralité du capital social de la Nouvelle Société, émises avec une prime d'émission totale de EUR 129.600.000, seront souscrites et entièrement libérées par la Société Transférante qui sera son associé unique lors de l'Apport.

IX. Mise à disposition de la documentation concernant le Transfert au siège social de la Société Transférante (Article 295 (1) et (3) de la Loi). Les documents suivants seront mis à disposition pour inspection au siège social de la Société Transférante un mois au moins avant la date de la Décision de l'associé unique de la Société Transférante appelé à se prononcer sur le présent Projet d'Apport:

1. le présent Projet d'Apport;
2. les comptes annuels approuvés de la Société Transférante des trois derniers exercices (2012, 2013 et 2014) ainsi que les rapports de gestion y afférents;
3. les Comptes Intérimaires et le Rapport d'Evaluation de la Société Transférante sur base desquels le présent Projet d'Apport a été établi.

Copies intégrales ou partielles des documents susmentionnés peuvent être obtenues par l'associé unique de la Société Transférante sans frais et sur simple demande.

XII. Statuts de la Nouvelle Société. Les statuts de la Nouvelle Société auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Dover Luxembourg Participations S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et, notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution de l'assemblée générale des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et notifiée aux tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie ou ayant fait partie du même groupe de sociétés que la Société, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, licences, des marques et des programmes d'ordinateurs, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est de quatorze millions quatre cent mille euros (EUR 14.400.000) représenté par cinq cent soixante-seize mille (576.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts de la Société.

Les Parts Sociales sont nominatives.

L'assemblée générale des associés peut décider à tout moment de créer des classes de parts sociales séparées ordinaires ou préférentielles, ayant ou non les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (collectivement les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale») ou, le cas échéant, de convertir des parts sociales ordinaires ou préférentielles existantes d'une classe en des parts sociales ordinaires ou préférentielles d'une autre classe.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Si la Société dispose d'au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de Parts Sociales inter vivos à des non-associés est sujet au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès d'un associé à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Cependant, dans ce cas, un tel agrément n'est pas requis si les parts sociales sont transmises aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus de transfert de Parts Sociales dans l'une ou l'autre hypothèse, les associés restants auront un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Tout droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés pour une durée de trois mois après le refus d'agrément. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit le rejet de la proposition de cession initiale.

Chaque cession de Parts Sociales doit respecter l'article 1690 du code civil.

Les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront en aucun cas et quelque soit la raison, autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 8. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 9. Réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants nommés, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Les réunions seront dûment tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions se tiendront en place, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par lettre, fax ou par e-mail.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses co-gérants, étant entendu, cependant que deux gérants au moins soient présents ou représentés.

Les votes pourront également être effectués par écrit par lettre, fax ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants au moins est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 11. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les opérations d'administration et de disposition au nom de la Société et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Réunion de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises à l'assemblée générale des associés valablement constituée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 16. Votes. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; au cas où une Part Sociale serait détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme seul propriétaire de la Part Sociale vis-à-vis de la Société.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction de l'actif social des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre total des parts existantes.

Les Parts Sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale de la Société peut accepter des apports au compte prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 17. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés dans un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre V. Année sociale - Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Les comptes annuels seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 20. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, sur proposition du conseil de gérance, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés conformément aux dispositions ci-après ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

1. les comptes intérimaires sont établis par les gérants;
2. ces comptes montrent un profit y compris un profit reporté;
3. la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou d'un des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII. Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

XIII. Coûts et frais. Tous les coûts ou frais engendrés par cet Apport et par la réalisation et l'exécution du présent Projet d'Apport ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront conjointement et solidairement à la charge des Sociétés.

XIV. Non-validité. Dans le cas où, en raison d'une quelconque disposition légale, une quelconque disposition de ce Projet d'Apport s'avérerait être inefficace ou non-valable, cela n'affecterait pas la validité des dispositions résiduelles de ce Projet d'Apport. Les Sociétés s'engagent à remplacer toute disposition inefficace ou non-valable par une disposition s'approchant le plus possible à la cause économique de la provision inefficace ou invalide. Les mêmes règles s'appliquent à toute omission découverte au cours de l'exécution du Projet d'Apport.

140668

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, à avancer par Dover Luxembourg Services S.à r.l. en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Attestation

Le notaire instrumentant atteste par la présente l'existence et la légalité du présent Projet d'Apport.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la Mandataire, ès-qualités qu'elle agit, ladite Mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: J. ROESER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 octobre 2015. 2LAC/2015/23517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173052/659.

(150191775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Wisdom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.735.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 3597 du 27 novembre 2014, page 172615, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2012 de la société Wisdom S.A.:

au lieu de:

"Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.",

lire:

"Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg."

Référence de publication: 2015173474/13.

Aquatrans Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.275.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Aquatrans Cargo S.A., welche am 04. November 2015 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2014
3. Beschlussfassung über Verlustverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2015159079/17.

Sistema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.023.

—
RECTIFICATIF

Dans l'en-tête de la publication des statuts, à la page 24060 du Mémorial C n° 502 du 9 mai 2003, il y a lieu de corriger comme suit la 3e ligne:

- au lieu de:

"R.C.S. Luxembourg B 91.978.",

- lire:

" R.C.S. Luxembourg B 93.023."

Référence de publication: 2015173477/13.

Alpinist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 53.863.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Alpinist S.A., welche am 04. November 2015 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2014
3. Beschlussfassung über die Jahresergebnisse
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2015159080/17.

Parfinindus, Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 56.469.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 7 avril 2014

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pierre HOFFMANN (adresse professionnelle: 1A, Romesch, L-7364 Bofferdange) est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN

Gérant

Référence de publication: 2015151457/13.

(150166613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Axo-Roll S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 199.864.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Aldo FASCIO, invalide, né à Gênes (Italie) le 27 octobre 1950, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun,

agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «AXO-ROLL S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toute activité d'étude, de conseil, d'assistance et de prestations de services dans les domaines de relation publique de communication et en général dans tout secteur d'activité, ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et immobilières et toutes opérations directement ou indirectement liées à la branche et au domaine de travail administratif et à l'intermédiaire commercial.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 1000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31.- (trente-et-un euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de quarante-et-un pour cent (41%) en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Monsieur Aldo FASCIO prénommé,	31.000	12.710	1 000
TOTAL:	31.000	12.710	1 000

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de douze mille sept cent dix Euros (12.710.- Eur) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.400.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Aldo FASCIO, invalide, né à Gênes (Italie) le 27 octobre 1950, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun, Président du Conseil d'Administration.

b) Monsieur Jean Serge N'GOMA, né à Makola (Congo) le 25 mars 1970, demeurant à F-75016 Paris, 14, rue Félicien David;

c) Monsieur Emmanuel FASCIO, né à Mont-Saint-Martin (France) le 3 août 1970, demeurant à L-3251 Bettembourg, 41, rue Michel Lentz.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Julien CAMBRESY, né à Nancy (France) le 14 juin 1977, demeurant à F-54400 Longwy, 11, rue de Lorraine.

4. L'adresse de la société est fixée à L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise de Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière dans son sens le plus large des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, et en l'occurrence nomme Monsieur Aldo FASCIO, préqualifié, en qualité d'Administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. FASCIO, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151953/206.

(150166716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Toys Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151173/10.

(150165670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Toys Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151174/10.

(150165674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Garmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.275.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 9 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Emmanuel BRIGANTI, de sa fonction d'administrateur.
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Gian Luca BENNI, employé privé, résidant professionnellement au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARMOND S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015151490/16.

(150166413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

M and M Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.413.

Dépôt complémentaire au dépôt L150157358 déposé le 25/08/2015

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE NINETEENTH OF AUGUST.

Before Me Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of M and M Holdings SARL, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", with its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés"), under the number B 134.413, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on October 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 108 of January 15th, 2008 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended (the Articles).

THERE APPEARED:

(1) TA X L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered offices at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4115097 (TA X),

(2) TA Atlantic and Pacific V L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered offices at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3883297 (TA AP V),

(3) TA Strategic Partners Fund II L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered offices at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4302696 (TA SPF II),

(4) TA Strategic Partners Fund II-A L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered offices at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4325882 (TA SPF II-A), and

(5) TA Investors II L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered offices at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3806287 (TA Investors II, and together with TA X, TA AP V, TA SPF II and TA SPF II-A, the Shareholders),

Each of the Shareholders is hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, with professional address at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, by virtue of 5 proxies given under private seal and dated on 11 August 2015.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The share capital of the Company is set at forty-two thousand Euros (EUR 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

II. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

III. The Shareholders have resolved to place the Company into voluntary liquidation (mise en liquidation volontaire), pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 13 August 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The agenda is worded as follows:

“1. Report of the auditor to the liquidation;

2. Approval of the liquidation accounts and discharge to be granted to the liquidator and the auditor to the liquidation;

3. Closure of the liquidation;

4. Determination of the place where the books and social records of the Company shall be kept for 5 years following the closure of the liquidation;

5. Miscellaneous.”

V. The Shareholders, duly represented, then unanimously take the following resolutions:

First resolution

After having taken knowledge of the report of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation), the Shareholders resolve (i) to approve the conclusions of the report of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation), (ii) to accept and approve the liquidation accounts, (iii) to grant full discharge without reserve or restriction to the liquidator of the Company, as regards its administration for the liquidation of the Company and (iv) to grant full discharge without reserve or restriction to the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) for the fulfilment of his mandate.

Second resolution

The Shareholders resolve to close the liquidation and state that subsequently the Company has ceased to exist as of this day.

Third resolution

The Shareholders resolve that the books and social records of the Company shall be lodged and kept for a period of five years at the registered offices of the company Saltgate S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 128029.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX-NEUVIEME JOUR DU MOIS D' AOÛT.

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de M and M Holdings SARL, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.413, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 15 janvier 2008 (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés (les Statuts).

ONT COMPARU:

(1) TA XL.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4115097 (TA X),

(2) TA ATLANTIC AND PACIFIC V L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 3883297 (TA AP V),

(3) TA STRATEGIC PARTNERS FUND II L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4302696 (TA SPF II),

(4) TA STRATEGIC PARTNERS FUND II-A L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4325882 (TA SPF II-A), et

(5) TA INVESTORS II L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 3806287 (TA Investors II, et ensemble avec TA X, TA AP V, TA SPF II et TA SPF II-A, les Associés),

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Ryan Benjamin, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, en vertu de 5 procurations données sous seing privé et datées du 11 août 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille Euros (EUR 42.000.-) représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. Les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales représentant le capital social de la Société.

III. Les Associés ont décidé de mettre la Société en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. L'ordre du jour est rédigé comme suit:

«1. Rapport du commissaire à la liquidation;

2. Approbation des comptes de la liquidation et décharges à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation;

3. Clôture de la liquidation;

4. Détermination du lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation;

5. Divers.»

V. Les Associés, dûment représentés, prennent ensuite unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associés décident (i) d'approuver les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, (ii) d'accepter et d'approuver les comptes de la liquidation, (iii) de donner décharge sans réserve ou restriction au liquidateur de la Société, quant à la gestion de la liquidation de la Société et (iv) d'accorder décharge sans réserve ou restriction au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

Les Associés décident de clôturer la liquidation et constatent par conséquent que la Société a cessé d'exister à partir de ce jour.

Troisième résolution

Les Associés décident que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans au siège social de la société Saltgate S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128029.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la Société du fait de cet acte, sont estimés à approximativement EUR 1.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. BENJAMIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015150990/158.

(150165162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Toys Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151177/10.

(150165854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Toys Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151178/10.

(150165867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Toys Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151179/10.

(150165880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.267.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 28 juillet 2015, les décisions suivants ont été prises:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés à compter du 28 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- MUTUA (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- MANACOR (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le mandat du délégué à la gestion journalière est renouvelé à compter du 28 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- MANACOR (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le mandat de la personne chargée du contrôle des comptes suivants est renouvelé à compter du 28 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016

- RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015151726/24.

(150165962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151180/10.

(150165859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

True Energy Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151183/9.

(150165512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.215.505,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.635.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Antin Infrastructure Partners Luxembourg VII, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 3,114,861 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194625 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 14 August 2015;

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of "Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194635, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°840 dated 26 March 2015 (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) by an amount of EUR 4,203,005 (four million two hundred three thousand and five euros) to an amount of EUR 4,215,505 (four million two hundred fifteen thousand five hundred five euros) by the issuance of 420,300,500 (four hundred twenty million three hundred thousand five hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company with full power of substitution, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred)

by an amount of EUR 4,203,005 (four million two hundred three thousand and five euros)

to an amount of EUR 4,215,505 (four million two hundred fifteen thousand five hundred five)

by the issuance of 420,300,500 (four hundred twenty million three hundred thousand five hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each (the New Shares).

All the 420,300,500 (four hundred twenty million three hundred thousand five hundred) New Shares have been fully paid-up by contributions in cash by the Sole Shareholder, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it, so that the sum of EUR 4,203,005 (four million two hundred three thousand and five euros) is at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,215,505 (four million two hundred fifteen thousand five hundred five euros), represented by 421,550,500 (four hundred twenty-one million five hundred fifty thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one eurocent) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

(1) Antin Infrastructure Partners Luxembourg VII, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 3.114.861 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194625 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 août 2015;

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, en la capacité en laquelle il agit, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII", organisée sous le droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194635, constituée selon acte du notaire soussigné du 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°840 du 26 mars 2015 (la Société).

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour suivant:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) d'un montant de EUR 4.203.005 (quatre millions deux cent trois mille cinq cents euros) afin de le porter à un montant de EUR 4.215.505 (quatre millions deux cent quinze mille cinq cent cinquante euros) par l'émission de 420.300.500 (quatre cent vingt millions trois cent mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société avec plein pouvoir de substitution, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros)

d'un montant de EUR 4.203.005 (quatre millions deux cent trois mille cinq cents euros)

afin de le porter à un montant de EUR 4.215.505 (quatre millions deux cent quinze mille cinq cent cinquante euros)

par l'émission de 420.300.500 (quatre cent vingt millions trois cent mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Toutes les 420.300.500 (quatre cent vingt millions trois cent mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément, de sorte que la somme de EUR 4.203.005 (quatre millions deux cent trois mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la précédente résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 4.215.505 (quatre millions deux cent quinze mille cinq cent cinquante euros), représenté par 421.550.500 (quatre cent vingt et un millions cinq cent cinquante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société avec plein pouvoir de substitution, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 4000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte notarial, fait et passé à Luxembourg, le jour qu'en tête du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19100. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151918/137.

(150166873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

United Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.147.

L'adresse du Gérant, Monsieur Nick Perkins a changé et sera dès lors au 240 Blackfriars Road, London SE1 8BF, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015151184/12.

(150165598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

United Consumer Media Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.194.175.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.232.

L'adresse du Gérant, Monsieur Nick Perkins a changé et sera dès lors au 240 Blackfriars Road, London SE1 8BF, Royaume-Uni.

Le siège social de l'associé Tanahol Limited a changé et sera dès lors au 240 Blackfriars Road, London SE1 8BF, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015151185/14.

(150165513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Finco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Damovo I S.à r.l.).

Capital social: EUR 8.165.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.249.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

DAMOVO HOLDINGS SARL, a private limited liability company, having its registered office at 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg, RCS number B127.003 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Colm SMITH, expert-comptable, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 11, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Damovo I S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.249, incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Alphonse Lentz,

then notary residing in Remich, on 22 March 2001 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 10th 2001 (the "Company"). The Articles of the Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on February 11th 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 5th 2011, number 885.

The share capital of the Company is fixed at eight million one hundred and sixty five thousand eight hundred Euro (EUR 8.165.800) represented by one million two hundred and fifty thousand (163.316) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50) each.

The appearing party representing the whole issued share capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the Company's name into Finco I S.à r.l. and to amend article 4 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Finco I S.à r.l." Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

DAMOVO HOLDINGS SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg, numéro RCS B127.003 (l'Associé Unique),

représentée ici par Monsieur Colm SMITH, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2015.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le fondé de pouvoir de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Cette comparante est l'Associé Unique de Damovo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.249, constituée selon un acte du notaire Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, en date du 22 March 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 octobre 2001 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 11 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mai 2011, numéro 885.

Le capital social de la Société est fixé à huit million cent soixante cinq mille huit cents euros (8.165.800,- EUR) représentés par un million deux cent cinquante mille (163.316) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante d'euros (50 EUR) chacune.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en Finco I S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Finco I S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.Smith et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4133. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152067/86.

(150166703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

IPack Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.160.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "IPack Sàrl" (anc. Duvel Asset Company Sàrl) (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 19 Duarrefstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176.160, qui a été constituée suivant acte notarié en date du 7 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1202 du 22 mai 2013 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2015, non encore publié.

Le capital social est fixé à vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000.-) représenté par cent cinq mille (105.000) parts sociales (les «Parts») sans valeur nominale.

A COMPARU:

Duhco S.A. (anc. D.R.C. S.A.), ayant son siège social au 19 Duarrefstrooss, L-9990 Weiswampach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.889,

Ici représentée par Madame Céline Peiffer, avocate, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2015. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000); afin de le porter de son montant actuel de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) à un montant de quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000) sans émission de parts nouvelles.

Deuxième résolution

L'associée unique, Duhco S.A., prénommée, ici représentée par Madame Céline Peiffer, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, déclare souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000).

La somme de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux décisions prises dans les résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'article 6, alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à quatre-vingts millions d'euros (EUR 80.000.000) représenté par cent cinq mille (105.000) parts sociales (les «Parts») sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEIFFER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 août 2015. Relation: EAC/2015/19798. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015151568/50.

(150165953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

United News Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.477.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.559.

L'adresse du Gérant, Monsieur Nick Perkins a changé et sera dès lors au 240 Blackfriars Road, London SE1 8BF, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015151186/12.

(150165611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.356.

Les comptes annuels de la société UBS (Lux) Institutional SICAV II au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151191/10.

(150165180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and fifteen, on the third of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by Extraordinary General Meetings by deeds of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008, on November 25, 2008, on June 25, 2009, on September 16, 2009, on December 14, 2009, on July 6, 2010, on October 15, 2010, on April 18, 2011, on July 25, 2011, on October 3, 2011, on December 15, 2011, October 3, 2012, February 19, 2013, May 16, 2013, August 12, 2013, April 30, 2014 and November 13, 2014 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008, number 4 dated January 2, 2009, number 1458 dated July 25, 2009, number 2118 dated October 28, 2009, number 367 dated February 19, 2010, number 2137 dated October 11, 2010, number 2701 dated December 8, 2010,

number 1481 dated July 6, 2011, number 2503 dated October 17, 2011, number 2915 dated November 29, 2011, number 456 dated February 21, 2012, number 2690 dated November 3, 2012, number 932 dated April 19, 2013, number 1682 dated July 13, 2013, number 2559 dated October 15, 2013, number 1856 dated July 17, 2014 and number 3909 dated December 17, 2014.

The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 20, 2015 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 916 dated April 3, 2015.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED TWELVE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 212.800,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), ONE MILLION SEVEN HUNDRED TWENTY EIGHT THOUSAND (1.728.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each.”

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220.000.-) represented by ONE Manager’s Share held by the Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1.800.000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each and ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated May 18, 2015 to increase the issued capital of the Company by ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 1.800,-) to raise it from the present amount of TWO HUNDRED TWELVE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 212.800,-) to TWO HUNDRED FOURTEEN THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 214.600,-) through the issuance of EIGHTEEN THOUSAND (18.000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of ONE MILLION SEVEN HUNDRED NINETY EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 1.798.200.-).

The EIGHTEEN THOUSAND (18.000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 1.800.000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

“(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED FOURTEEN THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 214.600,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), ONE MILLION SEVEN HUNDRED FOURTY SIX THOUSAND (1.746.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d’une procuration sous seing-privé, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d’associé-gérant-commandité (le “Gérant”) de la société d’investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la “Société”). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire

de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et les statuts en ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, du 25 novembre 2008, du 25 juin 2009, du 16 septembre 2009, du 14 décembre 2009, du 6 juillet 2010, du 15 octobre 2010, du 18 avril 2011, du 25 Juillet 2011, du 3 octobre 2011, du 15 décembre 2011, du 3 octobre 2012, du 19 février 2013, du 16 mai 2013, du 12 août 2013, du 30 avril 2014, et du 13 novembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008, numéro 4 du 2 janvier 2009, numéro 1458 du 25 juillet 2009, numéro 2118 du 28 octobre 2009, numéro 367 du 19 février 2010, numéro 2137 du 11 Octobre 2010, numéro 2701 du 8 décembre 2010, numéro 1481 du 6 Juillet 2011, numéro 2503 du 17 octobre 2011, numéro 2915 du 29 novembre 2011, numéro 456 du 21 février 2012, numéro 2690 du 3 novembre 2012, numéro 932 du 19 avril 2013, numéro 1682 du 13 juillet 2013, numéro 2559 du 15 octobre 2013, numéro 1856 du 17 juillet 2014 et numéro 3909 du 17 décembre 2014.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 916 du 3 avril 2015.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT DOUZE MILLE HUIT CENT EUROS (EUR 212.800,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION SEPT CENT VINGT HUIT MILLE (1.728.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune..

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 18 mai 2015 d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 1.800,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT DOUZE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 212.800,-) à DEUX CENT QUATORZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 214.600,-) par la création de DIX HUIT MILLE (18.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de UN MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX HUIT MILLE DEUX CENT EUROS (EUR 1.798.200,-).

Les DIX HUIT MILLE (18.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 1.800.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentations dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT QUATORZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 214.600,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION SEPT CENT QUARANTE SIX MILLE (1.746.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500.- .

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28741. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152339/140.

(150167402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

V.K. Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 3, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 157.628.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151195/10.

(150165711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Wang Tong S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 45, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.898.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés

Référence de publication: 2015151211/9.

(150165735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

WARSTEINER Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 140.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151212/9.

(150165489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

iCON Sapphire Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.716.875,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151233/9.

(150166009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Dayco Holdings Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 453.994.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.400.

Veillez prendre note des changements suivants suite à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui s'est tenue en date de 21 juillet 2015:

- Nomination de Monsieur Jonathon Levine, né le 07 avril 1966 à Hazel Grove, Cheshire au Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 1650 Research Drive, Suite 200, Troy, Michigan 48083, Etats-Unis, en qualité de Gérant de la société à compter du 21 juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015151411/17.

(150166380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

ADIPH, Fondation.

Siège social: L-5685 Dalheim, 2, Georges Reuter Plaz.

R.C.S. Luxembourg G 174.

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
Immobilisé			Capital		
Immeuble La Cerisaie . . .	0,00	0,00	Fonds propres	396.959,56	3.774.377,56
Equipement	0,00	0,00			
	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>			
Réserve					
pour amortissement	0,00	0,00			
	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>			
Réalisable					
Recettes à recevoir	-	-			
Liquidités					
CCP	137,19	12,17			
Banques-C.courant	181,43	320,33			
Banques-C.termes	<u>397.700,01</u>	<u>396.627,06</u>			
	<u>398.018,63</u>	<u>396.959,56</u>			
Déficit de l'exercice		<u>3.377.418,00</u>	Excédent de l'exercice	<u>1.059,07</u>	
Totaux	<u>398.018,63</u>	<u>3.774.377,56</u>		<u>398.018,63</u>	<u>3.774.377,56</u>

Compte des Profits et Pertes

Exercice 2014

CHARGES	2014	2013	Revenus	2014	2013
Frais de bureau	30,00		Dons & Legs	260,45	100,00
Intérêts		3.630,29	Intérêts	1.437,49	1.680,66
Frais de banque		8,26	Divers	0,02	0,02
Frais d'acte			Loyers	0,00	0,00
et de publication	330,00				
Frais de					
réparation-immeuble		27.772,73	Remboursement assurance . . .		43.452,22
Assurances			Cession immeuble		175.174,00
Amortissements		3.565.952,02			
Frais de gestion	278,90	461,60			
Excédent de l'exercice	<u>1.059,07</u>		Déficit de l'exercice		<u>3.377.418,00</u>
Totaux	<u>1.697,97</u>	<u>3.597.824,90</u>		<u>1.697,96</u>	<u>3.597.824,90</u>

Budget pour l'exercice de l'an 2015

CHARGES		RECETTES	
Frais de bureau	1.000	Dons & Legs	175.000
Frais de banque	50	Intérêts	1.000
Frais d'acte et de p	1.500		
Dons et aides suivis	150.000		
Excédent	<u>23.450</u>		
Totaux	<u>176.000</u>		<u>176.000</u>

Référence de publication: 2015151927/48.

(150167185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.